



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

En début de séance, le Président de l'Association WAR HENTCHOU IRVILLAC, Gilbert CRENN, est intervenu dans le cadre du quart d'heure d'expression libre pour sensibiliser les élus sur les risques d'effondrement de la toiture de la chapelle St. Jean de Locmélar dont l'édifice est très fragilisé par les intempéries. Gilbert CRENN a rappelé l'attachement de l'Association au patrimoine communal et fait part du souhait de voir la commune prendre rapidement une décision en vue de la préservation de la chapelle. Jean Noël LE GALL lui a indiqué que la municipalité partageait ce souci de préservation et a indiqué qu'une réflexion était engagée pour trouver des solutions compatibles avec les finances de la commune.

Le Maire a ensuite été autorisé par le Conseil Municipal à signer le renouvellement de la convention de partenariat pour le fonctionnement coopératif de la Politique Educative Locale (P.E.L) sur le territoire du Pays de Daoulas. Valérie LE CANON, Adjointe aux affaires sociales a précisé les enjeux partagés dans le champ de la cohésion sociale ainsi que les actions réalisées dans le cadre de ce partenariat (contrat enfance-jeunesse, soutien à la parentalité, animation à la vie sociale, le handicap, le logement, le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique).

Le Conseil Municipal a également validé la réalisation du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du nouveau hangar des services techniques. Le Maire a rappelé que la commune est actionnaire de la SPL ENR, créée par la CAPLD, et qu'à ce titre les travaux d'installation sont pris en charge par la SPL qui pourra ensuite revendre à prix modéré l'électricité à la commune. Guy KERDONCUFF, 1^{ER} Adjoint, a précisé que le prix de revente prévisionnel a été estimé à 0,136 €/KWh. Il a également souligné à titre indicatif que le prix de l'électricité acheté actuellement par la commune pour desservir ses bâtiments s'élève à 0,26 €/Kwh.

Les élus ont ensuite approuvé les propositions du Maire de pouvoir engager les dépenses d'investissement pour l'année 2026, avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2025.

Le Conseil Municipal a également autorisé le Maire à effectuer une demande de subvention au département, dans le cadre du PACTE FINISTERE 2030, pour des travaux de rénovation de voirie de la route de Daoulas, dans le bourg d'Irvillac. Il a précisé que le montant de l'investissement est estimé à 96 000 € HT mais que le Département prendra en charge, hors subvention, une partie des travaux à hauteur de 25 900 €. Le Maire a souligné que le Département a déjà subventionné cette année des travaux de voirie dans le cadre des volets 1 et 2 à hauteur de 90 000 € pour la VC 5 et 20 000 € pour le programme annuel d'entretien des routes.

Le renouvellement de la convention de partenariat avec les écoles de Musique de Loperhet et de Landerneau a également été approuvée par les élus.

Valérie LE CANON a ensuite présenté au Conseil un projet de séjour des enfants de l'ALSH d'Irvillac, dans le sud Finistère, au début du mois de juillet pour pallier aux difficultés d'accueil

dans les ALSH de Loperhet et de L'Hôpital-Camfrout. Valérie LE CANON a précisé que le budget prévisionnel du séjour est estimé à 10 000 € avec une participation de l'ordre de 2000 € pour la commune. Les élus ont approuvé cette participation à l'unanimité.

La séance s'est poursuivie par l'approbation par le conseil de trois délaissés de voirie à des particuliers pour une superficie totale d'environ 45 m², ainsi qu'une cession de terrain au profit de la commune pour une superficie d'environ 32 m².

Dans le cadre des questions diverses, Le Maire a rendu compte au Conseil de plusieurs décisions municipales dont l'attribution à la Société EUROVIA du marché à Bons de commande pour les travaux de voirie pour les années 2026, 2027 et 2028.

Jean Noël LE GALL a également informé le Conseil Municipal qu'un recrutement de cuisinier pour la cantine scolaire était envisagé pour palier au détachement du responsable actuel dans un lycée de Landerneau.

François BRUNET, Adjoint en charge des travaux, a informé les élus que les travaux de construction du nouveau hangar des services techniques étaient en cours d'achèvement.

Le Maire a également informé le Conseil que l'activité de la coopérative agricole EUREDEN, sur Irvillac, a pris fin et que le site est mis en vente.

Yann MONBEL a rappelé les animations qui se sont déroulées sur la commune depuis le mois d'octobre (soirée HALLOWEEN, Marché de Noël, exposition « Florilège de roses »). Il a également rappelé que le Comité des fêtes organise le 14 décembre une animation de Noël pour les enfants de la commune (goûter et jeux de société).

Morgane GODOC, a également informé le Conseil que la section « Ping Pong » nouvellement créée par l'Amicale Laïque, se développe bien et compte actuellement 15 licenciés.

La Maire a rappelé que la traditionnelle cérémonie des vœux à la population aura lieu le vendredi 9 janvier 2026 à 19H00, salle Kerlevenez.

La séance s'est achevée sur cette dernière information.

Le prochain Conseil Municipal se réunira dans le courant de la première semaine de mois de mars 2026 pour l'examen du Compte financier Unique de la commune pour l'année 2025.